



Syndicat LA FSU TERRITORIALE 87

SECTION CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE VIENNE

11 Rue Francois Chénieux – 87000 Limoges

Téléphone : 05 44 00 10 17

Adresse mail : fsu@haute-vienne.fr – site : <https://lafsuterritoriale87.fr> - onglet CD87

Permanence

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur rdv les autres jours

## FOCUS :

# PROMOTIONS 2026

## PSC et CIA

### Promotions 2026

La FSU tient tout d'abord à féliciter les promus 2026 dans un contexte de plus en plus difficile pour les agents.

Les conditions de promotion dans le cadre du parcours professionnel sont de plus en plus dures dans notre administration et le respect des lignes directrices de gestion sont de moins en moins atteignables.

En 2025, la FSU a souhaité qu'une attention particulière soit portée sur les agents de catégorie C afin de leur permettre une évolution de leur rémunération aux vues du contexte actuel. Nous avons été entendus et nous remercions le Directeur Général de son attention.

Malgré cela, le nombre de promus (104) pour 2026 est anormalement bas ; pour rappel: 2025=114; 2024=112; 2023=146; 2022=123; 2021=119; 2020=113; 2019=105.

La FSU milite depuis toujours pour que les agents puissent avoir un **déroulement de carrière décent**, que les agents puissent s'élever au sein de notre administration, obtenir par la promotion un **salaire digne** et des cotisations pour la **retraite améliorée**. *Ce n'est malheureusement pas au travers des chèques fermiers que nos cotisations vont augmenter.*

À noter que lors de la réunion de présentation de la campagne de promotion 2026, le syndicat UNSA a émis des réserves à ce que les agents de catégorie C puissent être promus. L'UNSA estime que promouvoir les agents de catégorie C pourrait leur faire sauter une tranche d'impôt et donc... **Nous avons été choqués par les propos tenus**, comment peut-on croire que promouvoir un agent pourrait, à terme, ne pas être bénéfique pour lui (hausse du salaire, cotisations retraites, points d'indice avec l'ancienneté) ?

## PSC

Le renouvellement du contrat de la protection sociale complémentaire s'est fait dans des conditions très dégradées. Nous vous avons communiqué les péripéties au cours des derniers tracts et nous avons en effet décidé de porter notre voix au tribunal administratif. Il nous est imposé tous les jours, en tant que syndicat et en tant qu'agent, des règles à respecter, et c'est tout à fait normal. Le problème est que l'administration, elle, se permet de passer outre à longueur de temps sans avoir à rendre de comptes à personne. C'est pourquoi nous avons décidé d'alerter le tribunal administratif, autour des conditions dans lesquelles ont été passé le marché. Pour qu'un match se déroule dans de bonnes conditions, chaque équipe doit connaître et suivre les règles (et l'arbitre ne doit pas prendre parti pour une des équipes...), sans connaître le score avant la fin du match...

Nous avons demandé audience au Directeur Général des services afin de lui expliquer notre démarche et de pouvoir échanger autour de ce sujet. Nous avons pu présenter nos arguments et avons obtenus des réponses lors de cet échange et lors du dernier CST (déroulé de la passation du marché, prestataires, montants...).

Fort de ces réponses et afin de ne pas mettre en péril la protection complémentaire des agents, nous avons décidé de retirer notre recours auprès du tribunal administratif, fin de l'histoire.

*Nous maintenons notre demande de participation employeur à 50%*

## CIA

Lors du CST, **la FSU s'est abstenu** sur ce sujet : nous ne pouvons pas cautionner que l'assiduité détermine l'engagement professionnel des agents. Une absence supérieure à 18 jours ne résume pas la qualité du travail engagé sur toute une année ! Les 2 autres syndicats n'ont rien trouvé à redire et ont voté pour cette pénalisation des absences.

Dans un contexte de forte inflation, la FSU ne pouvait pas voter contre un dispositif susceptible d'apporter un complément de rémunération aux agents.

### **Ce que défend la FSU**

Le CIA doit permettre :

- ✓ de reconnaître l'engagement professionnel ;
- ✓ de valoriser les efforts réalisés ;
- ✓ de lutter contre la perte de sens au travail.

La FSU refuse que le CIA devienne :

- ✗ un outil de sanction ;
- ✗ un moyen de pénaliser les absences ;
- ✗ un dispositif nuisible à la qualité de vie au travail.